



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du jeudi 6 novembre 2025

Vœu relatif à la protection de nos commerces de proximité.
Non à l'accord La Poste-Temu !

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le groupe “La Poste” a conclu un accord commercial avec Temu, une des plateformes géantes de distribution en ligne chinoise ;

Considérant que Temu et Shein représentent à eux deux 22% des colis expédiés en Europe (soit plus de 4,5 milliards d'unités), contre moins de 2% cinq ans auparavant ;

Considérant que les modèles économiques et sociaux de ces géants du commerce chinois participent à tirer les prix vers le bas grâce aux conditions de travail extrêmement dégradées dans leur usine de production, et ont été à plusieurs reprises accusés de recourir au travail forcé, contrevenant à toutes les règles de respect des droits humains élémentaires;

Considérant que selon la Commission Européenne, 85% des produits vendus sur Temu ne respectent pas les règles de sécurité européenne, mettant de facto une mise en danger des consommateurs et consommatrices ;

Considérant l'impact écologique des modèles économiques de cette consommation de masse, générant un impact écologique massif en termes de production comme en termes de transport ;

Considérant que ces multinationales participent à la “plateformisation” de notre économie qui aboutit à vitesse grand V à une perte de contrôle de nos territoires sur l'ensemble de la chaîne de valeurs, de la production à la commercialisation ;

Considérant que ces multinationales sont un danger pour nos économies comme pour notre cohésion sociale en utilisant ou en ayant utilisé des failles de nos attirail juridique. Hier avec l'exonération de TVA des colis de moins de 150 euros, aujourd'hui avec l'exonération des droits de douane des colis en dessous de 150 euros ;

Considérant que ce système de deux poids deux mesures aboutit à une concurrence déloyale et brutale avec nos commerces, en particulier les commerces indépendants qui constituent un fondement de la vitalité de nos quartiers ;

Considérant que cet accord pose des interrogations sur la qualité de travail des salariés de votre groupe, au-delà même de la rupture du “sens de service” que ce type de partenariat commercial vient acter. Il a d'ailleurs été repoussé par certains syndicats ;

Sur proposition de Mme Joëlle MOREL et des élu.e.s du groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Paris 11 en Commun, et du groupe Communiste et Citoyen,



EMET LE VŒU

- Que la Ville de Paris manifeste formellement son opposition à l'accord entre La Poste et Temu, et rappelle à la présidence du service public postal l'absolue nécessité de protéger le tissu commercial national en général, et parisien en particulier ;
- Que l'Etat :
 - Réexamine l'accord conclu avec La Poste à l'aune des conséquences pour les usagers, les travailleurs et les filiales de la Poste, l'environnement ainsi que pour la survie de nos commerces locaux"
 - Réaffirme l'importance capitale d'un service public postal de proximité et de qualité pour les usagers, notamment en cessant toute fermeture ou décalage des horaires des bureaux de poste
 - Engage un travail de fond visant à faire de ces accords commerciaux "isolés" un enjeu de politique publique global au niveau de l'Etat et de l'Union Européenne afin d'encadrer un capitalisme de plateformes qui prospère en l'absence de cadres législatifs suffisants
- Que la Ville de Paris explore tous les moyens pour mettre en place "une contribution colis" destinée à compenser les effets négatifs sur l'environnement et l'usage de la voirie parisienne.

Résultat des votes :

Ne prend pas part au vote : Les élu·e·s du groupe Changer Paris.

Abstention : M. Guillaume POITOUX.

Pour : Les élu·e·s du Groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Paris 11 en Commun, et du groupe Communiste et Citoyen.

Le vœu est adopté à l'unanimité